

Bases de données	Spécificités	Atouts	Limites
<p><b>CORINE LAND COVER</b></p> <p>« Inventaire biophysique de l'occupation des terres » issu de l'interprétation visuelle d'images satellitaires. L'un des premier Mos, mis en place en 1990 dans le cadre du programme européen d'observation de la terre Copernicus (39 États européens).</p> <p>Produit en France par le Service de la donnée et des études statistiques du ministère chargé de l'écologie, et avec l'IGN depuis 2018.</p> <p>44 postes répartis selon 5 grands types d'occupation du territoire avec 3 niveaux de nomenclature.</p> <p>Disponible pour : 1990, 2000, 2006, 2012, 2018 (bases d'état) et 1990-2000, 2000-2006, 2006-2012 et 2012-2018 (bases des changements).</p>	<p>UMC à partir de 25 ha et de 50 ha pour les évolutions, de 100 m de large et homogènes du point de vue de l'occupation des sols.</p>	<p>Donnée homogène sur l'ensemble de l'Europe</p> <p>Nomenclature hiérarchique</p> <p>Donnée gratuite</p>	<p>UMC peu adaptée à une échelle infra-départementale (&gt; 25 ha)</p> <p>Sous-estime l'urbanisation et l'artificialisation</p> <p><b>=&gt;Outil peu approprié pour un usage à l'échelle d'un EPCI ou d'un SCOT.</b> En Isère, plus de la moitié des communes ont une tache urbaine inférieure à 25 ha.</p>
<p><b>LES FICHIERS FONCIERS</b></p> <p>Issus de l'application Majic de la DGFIP, ils décrivent <b>en détail le foncier, les locaux ainsi que les différents droits de propriété</b> qui leur sont liés. Depuis 2009, le Cerema les retraite, géolocalise et enrichit les pour le compte du Ministère en charge du Logement, des services de la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN). <b>Ce sont des données déclaratives servant à prélever la taxe foncière.</b></p> <p><b>Des données sur les flux d'artificialisation à la commune, calculées par le Cerema à partir des fichiers fonciers, sont disponibles depuis le 4 juillet 2019 sur l'observatoire de l'artificialisation des sols.</b> Il s'agit des données sur la période 2009-2017, c'est-à-dire rendant compte des mutations parcellaires entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p> <p><b>L'OCS GE de l'IGN</b></p> <p>Une base de données vectorielle pour la description de l'occupation du sol. Elle représentera à terme une couverture complète du territoire au fur et à mesure des signatures de convention (2024).</p> <p><b>Outil issu de la photo interprétation par intelligence artificielle d'images satellites</b></p>	<p><b>Deux produits différents sont proposés par le Cerema :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les tables principales qui reprennent, enrichissent et restructurent les données de base de la DGFIP</li> <li>-les tables agrégées (données agrégées selon des objets couramment utilisés dans les études (unités foncières, carroyages de 100 m de côté compatibles avec les carroyages Insee, bâtiments, communes, etc.).</li> </ul> <p>Base de données vectorielle grande échelle, détaillant l'occupation du territoire selon une nomenclature emboîtée à deux dimensions : la couverture du sol (14 postes) et l'usage du sol (17 postes).</p>	<p>Rythme de mise à jour annuel</p> <p>Cohérence avec les zonages des documents d'urbanisme et le découpage cadastral</p> <p>Couverture nationale</p> <p>Donnée en 2D (couverture spatiale et usage du sol)</p> <p>Référentiel précis</p>	<p>Donnée complexe à prendre en main</p> <p>Donnée déclarative</p> <p>Surfaces non cadastrées non prises en compte (infrastructures, chantiers, équipements publics...)</p> <p>Mise à jour des informations liées aux parcelles agricoles et forestières peu fréquentes car le niveau de taxation est faible</p> <p>Caractère trop généraliste de certains postes de nomenclature (ex. US235)</p>

## Comparatif des bases de données Occupation des sols – Mars 2022

<p>s'appuyant sur un modèle ouvert séparant la couverture du sol et l'usage du sol ».</p> <p><b>La méthode de création repose sur le couplage des données IGN et de photo interprétation.</b></p>	<p>Chaque sous-niveau précise cette occupation et appartient à une classe de couverture ou d'usage plus générale (ex : « Production primaire », « Végétation ligneuse »).</p> <p>Nomenclature pouvant être enrichie selon les spécificités des territoires, tout en restant compatible avec la nomenclature prévue par le CNIG. Des seuils de collectes permettent de représenter uniquement les éléments de taille suffisante. <b>Le seuil est de 200 m<sup>2</sup> pour les zones bâties, 500 m<sup>2</sup> à l'intérieur de la zone construite et de 2 500 m<sup>2</sup> au-delà.</b></p>	<p>Nomenclature nationale</p>	<p>Photo-interprétation par intelligence artificielle (et non manuelle)</p>
---	--	-------------------------------	---